Demande de Passeport via l'ANTS

Description

À l'heure du tout numérique, les démarches pour obtenir un passeport se modernisent ! Les candidats au permis doivent maintenant passer par le site de l'ANTS pour faire une demande de passeport. Voici en quoi cela consiste et comment s'y prendre.

Demander votre passeport sur le site de l'ANTS

Où et quand faire votre demande de passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à **n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Il faudra ensuite **vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives**.
La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Pièces à fournir pour une demande de passeport

Les pièces à fournir vont **dépendre de deux situations** en particulier qui sont :

- La possession d'une carte d'identité valide ;
- L'absence de carte d'identité.

vous avez une carte d'identité valide

- Votre carte d'identité
- Photo d'identité récente et conforme aux normes

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Timbre fiscal : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile
- **Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne** (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous n’avez pas de carte d’identité

- Photo d’identité récente et conforme aux normes
- Timbre fiscal : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- **Vérifiez si l’état civil du lieu de naissance est dématérialisé** . Si ce n’est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.
- **Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière** (naissance à l’étranger de parents nés à l’étranger par exemple)

© 2023 LEGALPLACE SAS